

Commencé au Hiver 1884.

à fin Juin 1890

Procès Verbaux du
Conseil

de la

Faculté des Sciences

Séance du 12 Novembre 1884.

Présidence de Mr. E. Renerier, Président.

Mr A. Herzen est nommé Secrétaire.

Le Président - fait part de quelques décisions de détail prises pendant les vacances.

Le Conseil - approuve.

Le Président - attire l'attention du Conseil sur une lacune du Règlement, relativement aux conditions d'admission à la Faculté.

Le Conseil - charge Mr le Président de s'entendre avec le Département.

Le Président - communique la demande de deux jeunes gens qui voudraient être admis à l'examen du Baccalauréat en sciences après un an d'études.

M. Brunner - dit que la loi exige deux ans d'études.

M. H. Dufour - voudrait sur ce point une liberté complète, pourvu que les candidats subissent de bons examens.

Le Conseil - décide que les postulants seront admis à l'examen au bout d'un an, mais seulement en qualité d'externes.

M. Herzen - propose que la Faculté adresse au Département la demande d'accorder au Laboratoire de zoologie

fondé par M^r A. Blanc, un crédit annuel de
500 frs.

Le Conseil - approuve à l'unanimité.

Le Président - lit un programme général de l'enseignement, avec
renvois aux plans détaillés des Cours. - M. M. les
Professeurs intéressés y apportent quelques légères mo-
-difications. - Une Commission est nommée pour
l'étude des plans détaillés; elle se compose de M. M.
Renevier, Schnetzler, Amstein et Bugnion - M. le Prof^r
Chatelain, ayant demandé 3 h. pour son cours de
Pharmacognosie, le Conseil estime que 2 h. suffisent -
ainsi que cela avait déjà été décidé précédemment et
approuvé par le Département.

Le Président - annonce que M. Marguet renonce à son rapport sur
l'enseignement des Mathématiques.

M. M. Schnetzler et Herzog protestent contre l'abandon de ce rapport,
la question leur paraît trop importante pour la laisser
tomber, sans arriver à une conclusion qui réagisse sur
l'enseignement des Mathématiques à partir du
Collège Cantonal.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. N. Lewenthal ayant écrit pour décliner l'honneur
de faire partie du Conseil, M. Herzog est chargé de l'inviter
à y prendre part.

Approuvé. Herzog Sec.

Séance du 7 Février 1885.

Présidence de M. E. Renavier, Président.

Présents: M. M. Schnetzler, Marquet, Ford, H. Dufour,
Ch. Dufour et Herzgen. —

Le Président — présente une lettre de M. le Recteur, relativement à la position de M. le Dr Burnier et à un rapport que M. M. Herzgen et Bagnion auraient adressé directement au Département.

M. Herzgen — observe qu'il n'y a pas eu rapport, mais une lettre particulière adressée à M. Bernay sur sa demande, contenant des desiderata pour le développement ultérieur de l'École de Médecine.

M. Bagnion — regrette de ne pas avoir fait passer l'affaire Burnier par la filière réglementaire; il croyait que ce qui en avait été dit en faculté suffisait.

M. M. Schnetzler et H. Dufour insistent beaucoup pour que toute demande passe par le Conseil et le Rectorat.

Le Président — lit la réponse du Département relativement à l'admission à la Faculté.

Le Conseil — Décide de maintenir l'énumération des matières exigées dans le règlement du Baccalauréat, en

effaçant toutefois les mots : Psychologie et Logique.

Le Président - introduit la question des programmes généraux de l'enseignement.

M. Bugnion et Herzog soutiennent les programmes détaillés, qui fassent ressortir les particularités individuelles de l'enseignement de chaque branche.

M. Marguet et Schnetzler sont d'avis de laisser à chaque Professeur la liberté de faire un programme sommaire ou détaillé.

Le Conseil - approuve cette liberté.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport concernant l'enseignement des ~~mathématiques~~ mathématiques.

Le Conseil - après une assez longue discussion, décide de ne pas abandonner le rapport en question, devenu plus nécessaire et plus urgent que jamais, à cause d'un arrêté du Conseil d'Etat (20 Janvier 1885) qui place les Mathématiques au Collège Cantonal parmi les matières accessoires; une Commission est nommée pour rédiger un nouveau rapport; elle se compose de M. Marguet, Ch. Dufour et H. Dufour.

Approuvé.

Herzog Sec.

Séance du 30 Mai 1885.

Présidence de M. P. Renevier, Président.

Présents: Messrs. Schnetzler, Ch. Dufour, H. Dufour,
Arnstein, Bagnion, Brélez, Forel, Hergem.

Le Président lit une lettre de M. le Recteur annonçant que M. Dublessis a renoncé à l'enseignement de la Microscopie, qui a été réparti entre M. Chatelain pour les Pharmaciens et H. Blane pour les étudiants en Sciences Naturelles. -

Il présente ensuite le Règlement des Baccalauréats ès sciences, imprimé par le Département après un remaniement complet de forme, le fond restant le même.

Le Conseil - décide que dans les épreuves spéciales du Baccalauréat, les Candidats ne seront pas tenus de traiter tous le même sujet et que chacun d'eux choisira entre les 3 sujets du groupe, contenus dans un pli qui aura été tiré au sort par un Doyen. L'époque des examens spéciaux est fixée à la fin des examens généraux et la durée maximum du travail écrit à 3 h. On compose le Jury de

M.M. Amstein, Briélay et Fozel, qui surveilleront
chacun un jour.

Le Président donne la parole à la Commission chargée de
rédiger un rapport sur les Etudes Mathématiques.

M. Ch. Dufour lit le rapport, concluant à la nécessité de modi-
fier et de renforcer ces Etudes, au moyen surtout
d'un travail de révision, pendant le premier semestre
du Gymnase.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport et son envoi
au Recteur et au Département.

On fixe le programme pour le semestre d'hiver
1885-86, sans modifications, sauf que sur la
demande de M. le Dr N. Loewenthal le nombre
des heures destinées à l'Histologie est porté à
3 au lieu de 2.

À propos du programme, M. le Président propose
de ne plus distinguer les années dans le programme,
mais d'inscrire pour chaque section les branches
d'enseignement dans leur ordre de matières d'après
le programme général adopté, en indiquant
simplement à la suite les Nos des Cours de
1^{ère} et de 2^{ème} année. Cette manière de voir
est adoptée et, sur la demande des Professeurs

de la Section Médicale, il est entendu que l'on indiquera de même la distribution des Études Propédeutiques Médicales sur trois années, tel qu'il est recommandé par eux.

Enfin, se fondant sur la complication qui résulte des leçons prises simultanément par plusieurs sections de la Faculté, le Conseil décide de revendiquer auprès de M. le Recteur le droit de présenter pour chaque semestre son Tableau de Leçons, rédigé par le Conseil et auquel M. le Recteur apportera les modifications indispensables.

Approuvé.

A. Bergey Sec

Séance du 13 Juin 1885.

Présidence de M. E. Renevier, Président

Présents: M. M. Schnetzler, Arnstein, Brélag,
Brunner, Marquet, Farel, Blanc, Ch.
Dufour, H. Dufour et Herzog.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mr le Recteur, au sujet d'une demande faite par M. le prof. Dubessis au Département, de porter à 6 heures, c'est-à-dire de 3, le temps consacré par semaine à son enseignement. Il lit ensuite une lettre de Mr Dubessis sur ce sujet, adressée à la Faculté.

Le Conseil, après une longue discussion reconnaît qu'on ne peut augmenter le nombre des heures en 1^{ère} année, mais bien étendre l'enseignement sur les 2 années de la Faculté. — Il adopte la proposition de M. le prof. Schnetzler: Que pendant les 2 semestres de la 1^{ère} année, 3 h. par semaine soient consacrées à la Zoologie Syst., et que l'Anatomie Comp. fasse l'objet d'un autre cours, en 2^{ème} année, avec 2 h. par semaine au maximum.

Le Président lit une lettre du Conseil du Gymnase, qui demande, sans autre, que le rapport de la Faculté sur l'enseignement des Mathématiques soit annulé.

Le Conseil, après une courte discussion, dans laquelle tous les participants expriment leur étonnement et leur regret que les bonnes intentions de la Fac. aient été si mal interprétées, vote à l'unanimité la réponse suivante, proposée par M. le prof. H. Dubois:

" Le Conseil de la Fac. d. Sc. après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil du Gymnase à la demande qu'il lui avait adressée, doit supposer que cette demande a été mal interprétée. Il ne peut se contenter d'une fin de non recevoir non motivée, en réponse à une étude complètement désintéressée de l'importante question qu'il avait étudiée-examinée.

" Le Conseil de la Fac. d. Sc. demande en conséquence qu'il soit nommé une commission mixte, composée de délégués du Cons. de la Fac. d. Sc. et de délégués du Cons. du Gymnase, pour examiner comment l'étude des Mathématiques peut être modifiée dans l'intérêt de tous les élèves du Gymnase."

Le Président soumet au préavis du Conseil une lettre de M. le prof. Herzen au Chef du Département, demandant le maintien de M. le Dr N. Loewenthal comme Assistant à la chaire de Physiologie.

M. Brunner s'y oppose formellement, en vue des exigences de la Section de Médecine, qu'il croit excessives, et surtout du surcroît de dépense qui en résulte pour l'Etat et qui est autant de pris sur les autres Sections.

Il craint que si on accorde un Assistant à la Physiologie, il faudra en accorder un à l'Anatomie, et qu'un seul Assistant suffirait pour les 2 Chaires.

M. M. Herzen et Bugnion déclarent que cela est impossible.

M. Bugnion dit qu'il renonce pour le moment à avoir un professeur payé par l'Etat; il espère que grâce au legs Rumine on pourra obtenir des avantages à l'avenir.

M. Herzen dit que sans Assistant il ne peut pas conserver sa chaire. Il pense d'ailleurs que ce n'est point du devoir ni de la dignité d'un Corps Académique, représentant le progrès de la Science et de l'Enseignement, de se préoccuper du côté financier des améliorations demandées: c'est l'affaire du Département.

M. Brélay dit que la Faculté ne s'occupe habituellement pas de la nomination des Assistants et propose par motion d'ordre qu'on ne fasse pas de préavis.

M. Herzen fait observer que dans le cas particulier c'est inévitable, à cause des doubles fonctions de M. le Dr. N. Lementhal, comme prof. extraord. d'Histologie et Assistant de Physiologie; s'il n'était pas nommé en cette qualité, nous perdriions un excellent prof. d'Histologie.

Le Conseil repousse la motion Doidre et vote, à une très grande majorité un préavis favorable.

M. M. Brunner et Blane s'abstiennent et désirent que leur abstention soit mentionnée au Procès Verbal.

Approuvé.

E. Beauvillier prof
président

Herzen Sec

Séance du 23 Juillet 1885.

Présidence de M^r E. Revenier, Président.

Présents: M. M. Du Plessis, Forel, Schnetzler, Brélar,
H. Dufour, Blanc, N. Laurentthal, Herzog.

Excusés: M. M. Amstein, Bugnion, Brunner, Ch. Dufour,
Margnot.

Le Président communique quelques lettres:

1. De M^r le Directeur de l'École Industrielle, indiquant les élèves qui passent à la Faculté.
2. De M^r le Recteur annonçant la ^{confirmation} ~~nomination~~ de M. N. Laurentthal; et une autre annonçant que M^r W. Laurentthal sera dorénavant considéré comme agréé.
3. De M^r W. Laurentthal déclarant qu'il accepte et indiquant les trois cours libres qu'il donnera.
4. De la décision du Conseil d'Etat, relativement à M^r le Prof. G. du Plessis.

M. Du Plessis déclare que dans les conditions qui lui sont faites il ne peut pas reculer et annonce son intention de donner sa démission.

Le Président communique la réponse du Conseil du Gymnase qui repousse la Commission mixte ^{demandée} ~~proposée~~ par la Faculté, et propose qu'il soit répondu ainsi:

"La Faculté des Sciences entre volontiers dans les vues du Gymnase, et prend acte de sa promesse de faire étudier par une Commission qu'il choisira dans son sein les desiderata de la Faculté relatifs à l'enseignement des mathématiques. Elle charge la Commission qu'elle avait déjà nommée pour l'étude de ce sujet de préparer un exposé de ces desiderata; après délibération du Conseil de la Faculté, à la rentrée, cet exposé sera transmis au Conseil du Gymnase."

Le Conseil - après une courte discussion, adopte cette proposition.

Le Président présente le tableau des leçons pour le semestre d'hiver, qu'il a préparé; les Cours libres n'y sont pas tous indiqués: ils occuperont les heures disponibles. Pour la section de Médecine il y a deux tableaux: un en deux ans, minimum obligatoire, l'autre en trois ans, facultatif et non officiel.

Le Conseil - approuve l'horaire général comme proposition au Recteur et autorise l'impression de l'horaire mé-

= dical en 3 ans, comme annexe non officiel.

Le Président - fait observer combien les Etudiants de la Section Mathématique ont peu à faire et propose au Conseil de charger la Commission de s'occuper du programme de cette section. ^{de mathématique}

Le Conseil adapte.

Mr Blanc propose que les Etudiants qui suivent son Cours de Zoologie pratique payent une finance, les réguliers 20 frs en hiver et 15 frs en été, les externes 25 et 20 frs.

Le Conseil adapte.

Le Conseil s'occupe des examens de Baccalauréat ès Sciences subis par M. M. Bornand et Quinan. Ce dernier échoue, n'ayant obtenu qu'une moyenne de 4 sur les épreuves écrites, qu'il n'aurait d'ailleurs pas le droit de faire, faite du total des examens oraux exigés par le règlement. - Mr Bornand a une moyenne de 8 ^{sur 10} pour les examens oraux et de 7 pour les épreuves écrites. Il est reçu Bachelier. - On fait observer à cette occasion que la longue computisterie des moyennes devrait être présentée toute faite au Conseil.

Election du Bureau.

Mons. le Professeur E. Bugnion est élu
président, à l'unanimité.

Mons. le Prof. H. Blanc est nommé secrétaire.

Approuvé. —

A. Herzen

Année Académique 1885 - 86.

Séance du mercredi 28 Octobre 1885.

Présidence de M^r Renouvier ancien président, M^r de
Bugnion ne pouvant y avoir cause de santé assisté à la séance
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté avec
modifications.

M^r le président donne lecture d'une lettre qu'il a adressée au Pré-
sident de la Faculté des Sciences à propos des examens
du Baccalauriat. Entre certaines modifications qui
devraient être apportées dans le mode de procéder à
ces examens, l'auteur de la lettre rappelle un article
du règlement qui dit que le conseil nomme un jury
qui fonctionne pendant la durée des épreuves du
baccalauriat. La question soulevée par M^r Renouvier
de savoir si on laissera aux candidats le choix des
branches ou le choix des sujets est renvoyée à
une autre séance.

L'ordre du jour appelle la proclamation des résultats
des épreuves subies pour le baccalauriat.

Le conseil n'ayant pas l'ensemble des notes obte-
nues par M^r le candidat Loen chargé M^r de
Deffour de se renseigner auprès de M^r le Secrétaire
Si M^r Loen a obtenu la moyenne 6 pour ses épreuves.

M^r Doen sera proclamé bachelier

M^r Guinan est admis à subir les examens oraux
qui lui restent encore à faire.

M^r le président soumet au conseil le programme général de
l'enseignement dans la Faculté des Sciences.

Une discussion s'engage à propos du cours de toxicologie
de M^r Bummer qui est maintenant ^{indiqué} en première année
de la section médicale, tandis que M^r Hergen ^{parait}
~~proposer~~ et Pennerier aimeraient le voir figurer en
deuxième année.

M^r Blanc s'oppose à ce qu'une décision soit prise sans
que M^r Bummer ait été consulté à ce sujet.

^{M^r Henry} M^r H. Dufour ^{fait observer que le cours de toxicologie qui doit paraître le premier} propose pour trancher la question que le cours
de toxicologie figure dans le programme, ^{le cours de toxicologie doit figurer} comme
tous les autres cours ~~non~~ obligatoires, sans indi-
-cations d'années.

Cette proposition est approuvée.

M^r le président demande l'avis du Conseil du ^{conseil} Cæpitole qui
a fait pour terminer le règlement, celui-ci a été
accepté.

La séance est levée.

Le Secrétaire
D^r Henri Blanc



ACADÉMIE DE LAUSANNE

Faculté des Sciences

Procès-verbal de la séance du 16 janvier 1886

La séance est consacrée à examiner une réclamation que m^r le prof Brunner a adressée à m^r le Chef du Dép. de l'instruction publique au sujet de la rédaction du programme général de l'enseignement dans la faculté des sciences.

M^r le recteur rapporte sur l'histoire de cet incident l'assurance que m^r le Chef du Département a terminé son enquête et a pris une décision définitive sur la question.

M^r le prof. Renouvier donne des explications sur ce qui s'est passé après la séance du 28 octobre 1885, d'où il résulte que l'incident a été causé par un malentendu survenu entre lui et m^r le Chef du Dép. dans la conférence qu'ils ont eue au sujet de ce programme. La faculté se déclare satisfaite de ces explications.

En ce qui concerne spécialement le cours de toxicologie et l'indication « facultatif pour la section médicale », la faculté déclare que M^r Remyer n'a fait qu'exécuter les décisions prises ~~par elle~~ dans la séance du 28 octobre.

La faculté regrette toutefois que les modifications apportées au programme n'aient pas été communiquées à M^r Brunner avant l'impression. Elle reconnaît de plus que si l'on voulait indiquer le cours de toxicologie comme facultatif pour la section médicale, il aurait fallu logiquement appliquer le même terme aux cours de météorologie et de géologie générale, qui eux aussi ne sont pas obligatoires d'après le règlement fédéral.

Le président

Prof. Buechner

D'après le règlement fédéral.

Le président

Prof. Buechner

Proces-verbal du mercredi ~~1886~~ 1886.

Présidence de M. Bugnion président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une modification dont il a été tenu compte.

Lecteur est faite d'une lettre qui le fait excuser
Le recteur est prié de faire la demande au département
d'une indemnité pour M. Pitre préparateur au Musée
géologique qui pendant le semestre d'été conduit
les courses géologiques.

La demande de M. Chuard qui desire un place son
cours libre d'histoire de la chimie par un cours
de chimie agricole également libre à la Faculté des
Sciences est adoptée.

Il est décidé que d'élaboration du programme des
cours, le cours de M. Lecomte "Hygiène de
l'enfance" comme les autres cours libres sont placés
à la fin du dit programme. A ce propos, le
conseil décide aussi de ^{repasser} mentionner en cours
les diverses années avec les mots facultatifs.

Pérenier propose de changer le mode de faire admis
jusqu'à présent pour les examens écrits des ba:
cheliens, et propose au Conseil d'admettre que
d'chaque épreuve il y ait deux sujets à la dispo:
sition du candidat.

M^r Dufour se range à l'opinion de M^r Penner mais
à titre d'essai, car il aurait aimé voir 3 sujets
de chaque pli.

La proposition de M^r Penner est acceptée.

M^r Dufour. La nomination des membres du Jury
fonctionnant pendant les examens du baccalauréat
est envoyée en élé.

Faculté des sciences,
séance du 2 Juin 1886

La faculté élit Mm. Renuvier, Rutlin
& H. Maue membres du jury pour les
examens de baccalauréat es sciences
(sessions de juillet & d'octobre 1886)

Le Prés. donne lecture d'une lettre de
M. Charavues Arnoul demandant que son
fils Emile soit dispensé, pour motifs de
santé, de suivre la 2^e année de gymnase
& admis comme élève régulier dans la
fac. d. sc. après avoir subi l'automne
prochain un examen partiel portant
sur les sciences & les mathématiques.

La faculté décide d'autoriser M. Emile
Charavues à ne subir en automne que la
partie scientifique des examens de sortie
du gymnase, qu'il a faire plus tard un
examen complémentaire portant essen-

trillement sur le français, l'allemand et l'his-
toire, mais avec dispense du latin & du
grec (équivalent à la partie littéraire de
l'ex. de sortie de l'École industrielle)

M. S. Chavannes devra entrer comme exter-
ne dans la fac. des sc. mais sera admis
comme élève régulier dès qu'il aura com-
plété ses examens de la manière indi-
quée.

La faculté admet comme élève régulier
dans la section des sc. médicales à dater
du 15 octobre 1886 M^r J. J. Jeanneret
porteur d'un certificat de sortie du gym-
nase de Neuchâtel, avec remplacement
du grec par l'italien ainsi que l'autorise
le Règlement fédéral pour l'admission
aux examens propédeutiques. Le certificat
de M^r Jeanneret a été reconnu équivalent
à notre baccalauréat es lettres par M^r le
directeur Besançon, à cela près que la cos-
mographie ne figure pas parmi les branches
d'études (pour en rien dire du grec)

Le Grand. Ed. Bugnion

Séance du Vendredi 23 juillet 1886.

Présidence de M^r Bougnion président.

Sont présents: M^{rs} Schnetzler, Brunner, Loerenthal, C^h
Deufour, Henri Dufour, Herzog, Amstein et Blane
M^{rs} Renner, Haug, Fasel le sont excusés.

M^r le président lit une demande de M^r Blatter qui de-
mande que son fils peut entrer comme élève régulier dans la
Faculté des Sciences. Comme M^r Blatter fils n'a fait ni
son baccalauréat en lettres, ni son examen de latin de la
1^{re} année de l'École Sup. de l'École industrielle, le Conseil après
de l'assemblée décide que M^r Blatter ne pourra entrer comme
régulier que lorsqu'il aura passé devant une commission
~~un examen~~ un examen équivalent. M^r Blatter est ^{sup.} ~~excusé~~
dispensé de passer un examen dans les branches pour lesquelles
il a obtenu des notes satisfaisantes pendant son séjour au
gymnase.

M^{rs} Morax et Meuet sont promus bacheliers en
sciences, tous les deux ayant obtenu ^{plus de} la moyenne de 6
pour les travaux écrits et pour leurs examens oraux.

A propos des examens pour le Baccalauréat, M^r le
président fait observer que ^{pour} certaines branches, la
géologie, la chimie par exemple, les candidats rece-
voient plusieurs notes relatives aux cours généraux et
à des cours spéciaux; il lui semble que c'est accorder

plus d'importance à ces branches qu'à telle autre
la zoologie par exemple. et demande au conseil s'il ne
serait pas préférable de condenser les diverses notes
obtenues par le candidat pour la géographie, la
géologie Suisse, la Stratigraphie en une seule.
Après une discussion à laquelle prennent part M^{rs}
Brunner Amstein et H. Dufour, M^{rs} le président
est prié de mettre de nouveau la question à l'ordre
du jour pour une prochaine séance, celle-ci étant
trop importante pour être tranchée maintenant.
M^{rs} le président pose ensuite au conseil, la question
de savoir comment il compte procéder pour se prandre
à la motion de M^{rs} Foul relative à l'opportunité
de la transformation de l'Académie en Université.
M^{rs} Brunner propose que la question soit renvoyée
et qu'on attende de voir ce que la commission des
Lays de Purnine aura décidé, il craint surtout que
le public ne soit effrayé trop vite en entendant parler
de changement de nom et il ~~croirait~~ préférerait qu'on
s'occupât pour le moment de compléter les enseignements
divers qui se donnent dans notre Faculté.
M^{rs} Henri Dufour est avec M^{rs} le président d'accord
pour que l'on nomme séance tenante une commission
chargée d'étudier ce projet de transformation, commission

qui devrait faire tâche de voir en comparant les règlements
et programmes d'institutions étrangères si la ~~nom~~ change-
ment de nom entraînerait ^{nécessairement} telle ou telle modification, une
faculté complète de médecine par exemple.

M^r le président met aux voix la nomination d'une com-
mission, celle-ci est nommée et est composée de
M^{rs} Brumer, Faul, Henri Dufour. Sous la
présidence de M^r le président du conseil

M^r Blane ^{propose} ~~demande~~ qu'il soit adressé à chaque professeur
de la Faculté, par l'organe de la Commission, une demande
des desiderata que chacun aurait à faire à propos de son
enseignement

Cette proposition est acceptée.

Séance du Jeudi 9 Décembre 1886

Présidence de M^r Bugnion président

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté

M^r Schützler, Marquet, Ch. Dufour. Le font exécuter.

M^r Penner demande pourquoi la promotion de M^r Ceschod
au baccalauriat en Sciences physiques et naturelles
n'a pas eu lieu en Conseil, elle n'ayant pas
été convoquée. Lui seul pourtant étant tout
d'abord compétent.

M^r le président répond que le candidat ayant eu des notes
supérieures à celles de la moyenne, il n'a pas cru
devoir convoquer le Conseil pour le seul objet
La promotion de M^r Ceschod a du reste été faite
par la Commission Académique.

M^r le président demande au Conseil s'il n'y aurait pas lieu
de régler ^{à l'avenir} l'examen d'admission dans la faculté
des Sciences pour les jeunes gens qui n'ont
pas passé par la filière et qui ne possèdent
par conséquent pas les diplômes leur permettant
de passer de Droit

Après discussion à laquelle prennent part
M^r Fard, Dufour le conseil décide de garder
le statu quo, la loi et les règlements acadé-
-miques empêchant les modifications de Statuts

par le projet: L'admission à la faculté de Sciences
ne peut avoir lieu qu'après avoir subi et passé un
examen équivalent fait au baccalauréat en lettres
fait à l'examen de Sorti de l'École industrielle.

L'ordre du jour appelle la discussion ^{du} du Baccalau-
-réat en Sciences Médicales ^{quel} par M. le Président
présente aussi en projet le Baccalauréat serait
un nouveau grade qui serait institué à l'Académie
de Lausanne, grade que pourraient prendre les
élèves externes de la Section Médicale n'ayant
pas été admis comme réguliers.

Après une courte discussion, le Conseil ^{décide de} ~~central~~
l'étude de ce ^{nouveau} baccalauréat à une prochaine séance.

J. Henri Blanc
Secrétaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de baccalauréat en sciences médicales.

M^r le président explique au conseil que le Sénat ne s'étant pas trouvé en nombre dans la séance du 11 mai, il n'a pas pu prendre de décision au sujet du projet, le Sénat a par contre décidé que le projet de règlement concernant le nouveau baccalauréat serait lithographié et qu'un exemplaire de ce projet serait envoyé à chaque professeur avant la convocation de la prochaine séance.

M^r le président donne ensuite lecture du projet.

M^r Herzen appuie le projet. A cette question y a-t-il lieu d'instituer à gauche M^r Herzen et pond que oui. La seule possibilité qu'ait une université, une seule forme possible d'une institution qui n'oblige pas les étudiants à se préparer d'un seul coup, à préparer tout un gros bagage scientifique pour acquiescer le doctorat en médecine. Il en n'aurait eût-être M^r Herzen qui a offert aux étudiants étrangers en autres qui n'ont pas passé par la filière, voulons nous les laisser partir en les laissant aller à Genève. M^r Herzen croit que nous pourrions en obtenir en leur offrant la possibilité d'obtenir en papier, un grade académique, le baccalauréat en question.

M^r Blanc regrette que ^{l'accès} ce grade qui ^{ne soit pas} devrait être institué ^{par le}

aux étudiants indigènes Veiller et voudrait car c'est
offrir à nos étudiants en médecine un second chemin
à accès plus facile pour arriver au doctorat en médecine.
Certains étudiants pourront ainsi arriver au but en
évitant complètement le propédeutique fédéral dont
l'accès n'est possible qu'après avoir suivi la filière commune.
M^r Schmitzler dit qu'on ne peut pas instituer ce grade
que pour les étrangers, les indigènes régaliens ou externes
doivent aussi pouvoir en profiter.

M^r Blanc ~~répond~~ demande que ce grade soit institué
comme la Faculté de droit l'a institué. Son baccalauréat
^{7^o les} étrangers seulement.

M^r Herzog demande aussi que les indigènes puissent prendre
ce grade. Il ne voit pas d'autre part le danger qu'a
vu M^r Blanc, l'Etat, le Conseil de Santé d'ont de
reste encore la peur refus ou accorder la pratique
de la médecine dans le canton à des étudiants qui
n'auraient pas passé par la filière qui auraient
peut-être fait l'examen cantonal genevois.

M^r Blanc répond que c'est précisément pour empêcher
et éviter cette fausse jouissance de l'Etat, du Conseil de Santé
qu'il est approuvé à ce que ce grade nouveau puisse
être accordé à des indigènes. Ce n'est pas au moment
où peut-être notre Section de médecine va paraître.

de compléter et de transformer en faculté qu'il faut entrer
dans cette voie de fin

M^r Buttin appuie M^r Blanc

M^r Herzen propose que le Conseil discute tout d'abord
sur la question de fond, de principe puis qu'il discute ensuite
le projet article par article. Est-ce que le Conseil veut ou
ne veut pas instituer le nouveau grade en question.

Cette proposition est prise aux voix par M^r le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité d'instituer à l'Académie
un nouveau grade "Baccalauriat es Sciences Médicales

Monsieur ^{le docteur} Amstein s'abstient en cette qualité de voter.
Le conseil passe à la discussion du projet de ce Baccala-
-uriat article par article

Le premier article est adopté par les membres présents

Le second article subit une discussion

M^r Blanc regrette encore une fois que ce grade puisse
être pris par des Suisses au Nord, en disant dans
le second article que ce grade est institué pour les étrangers
le Conseil ne ferait rien d'extraordinaire, il ne ferait
que suivre l'exemple donné par la faculté de droit

M^r Buttin veut aussi qu'il faudrait mieux qu'on ajoutât
mit dans le second article "ce grade est institué en-
-tiellement pour les étrangers

M^r Herzog n'est pas de cet avis et trouve qu'il ne faut pas exclure les indigènes, car ceux d'entr'eux qui le voudront pourront ainsi faire des examens qui leur permettraient de s'assurer s'ils sont prêts pour l'examen professionnel.
M^r Blanc demande s'il n'y aurait pas avantage pour à envoyer la discussion de ce projet jusqu'à ce que la loi fédérale ait été unanimité, la commission entrant devant siéger à Berne prochainement, pour cet objet.

M^r Fasel ne croit pas qu'on doive insérer le mot "étranger" dans l'article 2 que le conseil discute, pour autant il propose qu'on y ajoute les deux phrases suivantes:

1^o Le titre académique ne remplace pas le professionnel.
2^o Le titre ne donne pas le droit de se présenter au

M^r Amstein ne comprend plus la portée du dit titre puisque il ne donne pas le droit de se présenter à l'examen professionnel. Le baccalauréat et Summus Medicus n'est donc plus qu'un simple papier ~~noté~~ qui peut être avantageusement remplacé par la certification d'études que de lire et qu'a toujours de lire le Bureau de l'Académie. M^r Amstein ajoute encore qu'en exigeant pas de latin dans l'examen d'admission, on préjuge déjà pour les candidats.

tion d'examen au grade de docteur en médecine. Si celui-ci
peut en fait être donné à Lausanne. Il est opposé à toute
innovation pourvu qu'elle ne baisse le niveau général des
études c'est pourquoi il se déclare contre le projet.

M^r le président déclare qu'il ne comprend pas les objections
qui sont faites, si non qu'on ne veuille arrêter au être
contre le développement de la Section médicale de l'Univer-
sité.

M^r Blanc proteste contre les paroles qui viennent d'être
prononcées.

M^r Faul répond à M^r Amstein que si des futurs bacheliers
et suaves médicales se présentent au Docteur et que
celui-ci doit de faire avec du talent, il pourrait être établie
une période transitoire à celle établie dans la certification
pour les étudiants en médecine pendant les années 76-77.

M^r Lœwenthal n'est pas partisan pour qu'on
intègre dans l'article 2 le mot étranger au lieu mot
essentiellement pour les étrangers comme le propose M^r
Blanc et L'Académie, la Section médicale aurait
trop l'air de vouloir fabriquer des diplômes et ressemblerait
alors à ces universités américaines qui rendent leurs docteurs
mais dont les facultés sont tombées depuis.

M^r Penner approuve l'observation faite par M^r Lœ-
wenthal et se prononce aussi contre le mot "étranger"

N^o le président met aux voix l'article 2 avec l'omission :
ment proposé par M^r Blanc. (voir article 2 avec les mots
"essentiellement pour les étrangers")

à la rotation. L'amendement ne fait que deux voix
N^o le président fait ensuite voter l'article 2 modifié
sur la proposition de M^r F.uel.

Le titre académique ne remplace pas le propédeutique

Le titre ne donne pas le droit de se présenter à
l'examen professionnel.

Il est adopté à l'unanimité. M^r Blanc l'obtient.
La lecture des autres articles du règlement ne saurait se faire
au point de discussion.

Le projet est adopté.

Le programme des ^{travaux} ~~travaux~~ de la faculté des Sciences
est également adopté.

D. Henri Blanc
Secrétaire.

Séance du 2 juillet 1889

Présidence de M^r Bugnion président.

M^r Golliez annonce par lettre que son intention est de donner à la faculté un cours d'histoire par semaine sur la détermination de Monnier et des Loches.

Le Bureau du Conseil est favorable.

M^r Paul attire l'attention des membres du Conseil sur ce fait que les étudiants de la faculté des Sciences ne se présentent qu'en très petit nombre aux examens semestriels, si y avait-il par lui de les exhorter à les faire passer qu'ils ne soient pas trop chargés par leurs examens de baccalauriat ?

Les professeurs présents s'engagent à rappeler à M^r les étudiants que des séances d'examen leur sont offertes pour un certain nombre de cours à la fin de chaque semestre.

Le Conseil passe à l'élection de son Bureau.

M^r Charles Dufour est nommé président pour la période 1887 - 1889.

M^r Blanc est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire. Sur la proposition de M^r Dufour des remerciements sont votés au président sortant de charge.

D. Henri Blanc
Secrétaire.

Séance du jeudi 16 février 1888.

Présidence de Monsieur Ch. Dupuis président
de l'Association de la dernière séance est lu et adopté
avec une modification dont il a été tenu compte.

Monsieur le président donne lecture d'une lettre de
Monsieur le professeur Buzay concernant une augmentation
à faire pour son cours de chimie biologique.

Monsieur le président donne encore lecture d'une lettre
de Monsieur le professeur Brasseur qui en sa qualité
de directeur de l'École de pharmacie proteste sur ce
qu'il a déjà contre tout projet qui fait préjudice à la séance
de M^r Buzay.

Le Conseil après discussion propose de consulter le Comité
de l'École de pharmacie et le professeur de la section mé-
dicale.

Le Secrétaire
M^r Henri Blane

Séance du Jeudi 3 Mai 1888.

La Faculté est convoquée pour délibérer sur une pétition
des étudiants de la division des Sciences naturelles qui
demandent que les épreuves écrites du baccalauréat
ne portent pas sur le calcul différentiel.
En considérant les perturbations que la mort de M^r
Marquet a entraînées pour cette année, dans l'ensei-
-gnement des mathématiques, et après avoir eu con-
-naissance par une communication de son Président
du préavis favorable de M^r le prof. Amstein, le Conseil de la Faculté décide de préfé-
-rer au sujet, le Conseil de la Faculté décide de préfé-
-rer au sujet de la Commission Académique pour
que cette année, dans les examens écrits de baccalau-
-réat on fasse abstraction du calcul infinitésimal.

Il est bien entendu que cette décision est prise
pour cette année seulement et que l'on considère d'une
manière complète les mesures que l'on jugera bon de
prendre à l'avenir sur ce sujet.

Séance tenue sous la présidence de M^r Ch. Dufour
Président

Siège du 31 Mai 1888.

M. le Professeur Genet, M. le
M. Dufour pour occuper leur absence.

Il est décidé qu'au Tuillet prochain
pour le examen de baccalauriat, les
épreuves écrites précéderont les épreuves
orales.

On désigne
M. le Professeur
M. Dufour, Brélay & Ch. Dufour
pour présider les examens par écrits.

La Faculté technique demande qu'il
soit donné de la seconde Géométrie descrip-
tive aux élèves de l'année de la division
de Sciences Naturelles, pour que, au
bout d'une année les élèves de cette
division possèdent les connaissances
nécessaires pour entrer dans la faculté

technique. Cette proposition est adoptée
Par conséquent, il sera demandé que le
professeur nommé en remplacement de
Mr Marguerat ait : donner ^{les} deux ^{leçons}
Géométrie descriptive par semaine ; afin qu'
dans deux ans les étudiants qui auront
suivi ce cours aient fait le programme
nécessaire pour entrer dans la faculté
technique.

Mr le Professeur Bugnion propose d'interdire
d'étudier la création d'après les carnets que
les étudiants feraient signer par le Professeur
à la fin du semestre pour constater qu'ils
ont suivi leur cours. Il sera fait un
rapport sur ce sujet à la Commission
académique, afin qu'elle voie s'il y a
lieu d'adopter cette mesure d'une
manière générale et par toute la
faculté.

L. S. André en l'air.

Séance du Samedi 1^{er} décembre 1888.

Séance du Samedi 1^{er} décembre 1888.

Présidence de M^r Ch. Desfaux président.

Sont présents M^{rs} H. Desfaux, Biélay, Schmetzler, Amstein, Bédin et Blane. M^{rs} Adin, Herzog, Bugnion, Dromer, Marc Desfaux se sont excusés.

M^r le Président donne lecture d'une pétition des élèves de 2^{ème} année Section mathématique de la Faculté qui demandent qu'on mette bien leur remplacer comme examen la géométrie par la géométrie analytique puisqu'ils font encore un examen de minéralogie ainsi que la ~~chimie inorganique~~ ~~la~~ minéralogie par la chimie inorganique.

M^r H. Desfaux donne quelques renseignements et explications sur l'origine de cette pétition et conclut à ce que le Conseil accorde ce que les Signataires demandent.

M^r Schmetzler croit la première question relative à la géométrie et géométrie analytique est nulle puisqu'il n'y a pas de professeurs intéressés. L'accord pour ^{leur} ce changement.

M^r Beneyris explique que si le cours de minéralogie a été introduit dans la 2^{ème} année Sciences mathématiques c'est surtout à cause de la cristallographie.

M^r Biélay demande, puisqu'il s'agit de modifier le règlement de la Faculté que le Conseil approuve la pétition et adresse au Département.

Cette proposition mise aux voix est approuvée.

M^r H. Dufour fait la proposition que le conseil
demande au Département de supprimer l'article 6 des
règlements de la Faculté et d'ajouter à l'article 7

Séance du Mercredi 19 décembre. 88.

Présidence de M^r Ch. Dufaux président
M^r le président lit une lettre de M^r de Ribaucourt
qui demande qu'on veuille bien lui communiquer le
programme de la Science et Sciences naturelles

Le conseil décide qu'on réponde à M^r de Ribau-
= court qu'il peut passer la Science à Lausanne en
ayant soin de lui faire savoir qu'il aura à faire un
composé sur une branche spéciale.

M^{rs} H. Dufaux. Penner et Amstein sont
nommés membres d'une commission chargée de tenir
au courant et d'étudier à qui se fait ailleurs quand
aux exigences demandées pour l'obtention de grades
graves.

Faculté de Sciences de l'Académie de
Louvain

L'année du 16 Mai 1889.

Président M. Ch. Dufour Sirey.

Surprésens M. M. Ch. Dufour, Sirey,
Dufour, Amstein, Odin, Herzen, Brédy,
Foret, Buttin, ~~Beccar~~ Bruner &
Chiron.

M. M. Blanc, Revenir & Bugnion
sont excusés leur absence.

M. le Sirey a communiqué une lettre
de M. Sambre dont le fils qui a obtenu
un certificat de maturité à l'École industrielle
désire entrer actuellement dans la Faculté
de Sciences. Il demande d'urgence faire le
examen du 1^{er} Semestre exceptionnellement
après ceux du dernier, c'est-à-dire en
Automne. La Faculté accorde un avis
favorable à cette demande.

M. Sambre demande aussi que
son fils soit dispensé de la finance qu'il
aurait à payer. La Faculté donne aussi
un avis favorable à cette 2^e demande.

M. Sirey propose que

Les élèves du Gymnase ne sont admis, comme élèves
de la Faculté de Science, que s'ils ont eu au moins
6 pour les examens de Mathématiques; mais que,
en revanche, on leur dispenserait de l'examen de
Grec. A l'unanimité, la Faculté de Science
a adopté pour cette proposition la rédaction suivante:

"Les étudiants du Gymnase ne peuvent être
admis dans la Faculté de Science que s'ils ont
obtenu au moins 6 pour les examens de
Mathématiques."

Mr Diefenbach, externe, demande
d'être ~~autorisé~~ considéré comme élève régulier.
En conséquence, le conseil a vu sur Mr
Diefenbach, la Faculté de Science par avis
pour le rejet de cette proposition.

La séance est levée.

Séance du 29 mai 1889.

Présidence de Monsieur Ch. Desfauz président.

Sont présents: M^r Beugnot. H. Desfauz. Penonier-Bodin
Blanc — Mrs Foul, Chastellain et Cheval font
excuser leur absence.

Monsieur le Président lit une lettre des étudiants
de 2^{ème} année faculté des Sciences, section Sciences
naturelles qui demandent à être dispensés de l'examen
écrit de mathématiques aux épreuves du Baccalauréat.
Ils invoquent pour cette dispense le
fait que l'enseignement des mathématiques n'a
pas été complet à la mort de Monsieur Marquet.

Après une courte discussion le conseil adopte
de supprimer l'examen écrit de mathématiques
pour le baccalauréat de 1889.

M^r le Président donne lecture d'une demande qui
lui a été adressée par Monsieur Hoffmann agent
à Senarclens qui désirerait être admis sous
examens à la Faculté des Sciences, et être exonéré
de la finance d'étude. 3^o favorisé par une bourse.
Le curriculum vitae de Monsieur Hoffmann envoie
Monsieur le Recteur à prioriter favorablement
pour la ~~trai~~ demande du candidat et le
Conseil après une courte discussion adopte cette manière

de reis. Un prix favorable sera envoyé en réponse.
- timent.

Monsieur le Préfident annonce que Monsieur Farnat
a été chargé de donner à la Faculté des Sciences
un cours de botanique ^{systematique} de Linné jusqu'à la fin du
Semestre

Séance du 19 juin 1889.

Présidence de Monsieur Ch. Dufour président.

Sont présents M^{rs} Foul Edin Pagnion Herzog Penverin H. Dufour
Brunner Farrah. Blanc.

L'ordre du jour appelle la nomination du Secrétaire.

Monsieur Foul est nommé président du Conseil pour la 1^{re} fois.
Monsieur Brunner en obtient deux M^{rs} Amstein et Herzog
chaque un.

Monsieur Blanc donnant sa démission de Secrétaire, Monsieur
Edin est nommé pour remplir ses fonctions à l'unanimité
du Conseil.

M^{rs} Pagnion Brunner Edin sont chargés de la
surveillance des travaux écrits au laboratoire.

Le Conseil décide de le tenir le samedi à 5 heures pour
s'occuper des échantillons, les en premières et preuves.

Monsieur Lepoint donne lecture de deux lettres de
M^{rs} Fiquet et de Kullier étudiants de la Faculté
des Sciences qui demandent le premier de faire passer
en ~~la~~ ^{la} ~~les~~ ^{autonome} examens de chimie organique et de
physique générale, le second de faire passer ^{sup} à
la même époque les examens de chimie organique
et inorganique.

Après discussion à laquelle prennent part M^{rs}
Foul Dufour Penverin l'autorisation est donnée

est accordée à Mr. Poquet et de Vallée avec un con-
-sagement à subir ces examens en été?

Monsieur le Président donne encore lecture de deux
lettres de Mr E. Wisniewski et Q. Abramowski
tous deux étudiants de Genève qui demandent à
pouvoir subir l'examen de Baccalauréat et Thèses,
en s'abstenant partiellement, les examens étant supprimés
à Genève.

Après une discussion à laquelle prennent part
Mr. Kerguel, Monsieur Pommier. Le Conseil prie
son président de répondre à ces deux mémoires qu'ils
peuvent être admis à subir l'examen complet en
fournissant les pièces nécessaires. Les examens Thèses
et Thèses annuels ne pouvant être faits que par
des élèves ayant subi les cours à St. Odilien
de Lausanne.

Le 15 février 1890

Le Président de la Faculté des sciences,
Vu la lettre de M. Eugène Pittard de
Genève, datée du 4 février 1890, dans laquelle
celui-ci demande à pouvoir être admis
à obtenir un grade dans la Faculté des sciences,
vu le curriculum vitae et les certificats
jointes à la dite lettre,
vu l'article 6 du règlement de la Faculté
des sciences du 1^{er} avril 1885,

vu les cas antécédents,
ayant eue l'opinion de quelques-uns de ses
collègues,

préavis favorablement auprès de la
Commission académique relativement à
la question de savoir si M. Pittard
peut être admis à subir l'examen
lui demandant à tenir de l'article 6 précité
le droit d'être admis à titre d'élève
régulier dans la Faculté des sciences.

Le Secrétaire de la Faculté des sciences

A. Bélin

Da 10 April

Séance du Comité de faculté

Présidence de M. H. Dupuis

Discussion des vœux proposés et votés par l'Université

Da 11 April

Séance de Comité de faculté

Présidence de M. H. Dupuis

Discussion et la discussion des vœux proposés et votés

par l'Université

Les amendements proposés par la faculté seront transmis
au Rectorat et au Sénat.

Séance du Samedi 14 juin 1890.

Présidence. M^r Foul président.

Sont présents. M^r Renouir. Ancelet ^{et Schuepfer}. Ch. Dufau. Lacombe.
Comte. H. Dufau. Falaz. Buéaz. Han.

Le but de la réunion du Conseil est l'élaboration du programme de cours pour le semestre d'hiver, programme qui est examiné par M^r le Recteur.

Après une courte discussion sur la justification d'une nouvelle demande dans les circonstances actuelles (confirmation des professeurs pour octobre 90) le conseil de la proposition de M^r Renouir décide d'élaborer le programme sans que les professeurs soient nommés.

M^r Gremi directeur propose au conseil 2 heures de géométrie de position au 2^{ème} année, 1 heure n'étant pas suffisante. Cette augmentation est appuyée par M^r Lacombe.

M^r Renouir demande 3 heures de géologie, le cours étant suivi par les techniciens. cette augmentation ne peut être décidée par le conseil que lorsqu'elle aura été discutée en conseil technique.

M^r Buéaz annonce que 2 heures de chimie biologique pendant l'été ~~sont~~ insuffisantes pour les étudiants de la faculté de médecine, il y aurait lieu d'augmenter le nombre d'heures pour cet enseignement.

Le programme des cours du semestre d'hiver est établi
dans la indication d'années, les cours seront énumérés
les uns à la suite des autres.

Compétence est donnée à M. Le Président pour que le
programme règle cette question de programme avec les
Directeurs des diverses sections.

Le Conseil nomme M^{rs} Foul. Ch. Dufour et Blangy
pour la surveillance au travail écrit au Doyen de la
Faculté.

Séance du 2 juillet

Présidence de M. Foul président

Le Procès-verbal de la précédente séance
est lu et adopté.

Sont excusés: M. M. Daffles et C. Dufour
Ordre du jour: Règlement universitaire
Il est décidé que la discussion se portera
que sur les articles concernant directement
la Faculté des Sciences.

Après discussion, l'art. 6 est maintenu
tel qu'il est au projet.

L'art. 47 commencerait comme suit:
Chaque Faculté nomme à la même époque
son Doyen (sans entendu même époque
que la nomination du recteur)

Il est en outre entendu que pour cette année le renouvellement du bureau aura lieu au commencement du semestre prochain.

Après une longue discussion, il est décidé que le dernier alinéa de l'art. 56 sera révisé comme suit: Il est fait exception pour les directeurs de section et de laboratoire dans les questions d'administration intérieure de leur dicastère.

A l'art. 70, un an sera remplacé par un semestre; et doyen par vice doyen.

Le titre de l'art. 78 sera le suivant:
Assistants. - Chef des travaux pratiques.
Préparateurs. - Aides et garçons de laboratoire.

Une longue discussion s'engage au sujet des concours; M. Amsterrin en particulier regrette qu'ils soient rendus plus difficiles par la publicité qui leur sera donnée; car ils ne seront ^{pas} traités. L'art. 102 sera révisé comme suit: Les sujets proposés doivent présenter des difficultés ^{scientifiques} proportionnées aux exigences de

L'enseignement universitaire.

Pour la proposition de M. Bugnion, le droit de graduation pour le doctorat sera porté de 200 à 300 fr.

Les amendements proposés par la Faculté ainsi que quelques modifications de détail seront soumises à la Commission et au Sénat académique.

Il est ensuite décidé que les programmes des 3 divisions de la Faculté seront réunis en un seul.

Le Secrétaire
M. Jacombé